

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 8 novembre 2024**

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	3

L'an deux mille vingt-quatre et le huit novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Date de la convocation
04/11/2024

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procurations : Isabelle Cuenot à Nathalie Sievert, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing.

Secrétaire de séance : Isabelle Vinai.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-11-069**OBJET : Marché de travaux de reprise de concessions.**

Le Maire indique que la procédure de 3 ans de reprise des concessions en état d'abandon arrive à échéance.


Les travaux comprenant la reprise d'une concession servant d'ossuaire communal avec plaque d'identification, le transfert des ossements des différents caveaux dans l'ossuaire, la réhabilitation des caveaux exploitables et la remise en état suite au fossoyage des caveaux non-récupérables, ont fait l'objet d'un appel d'offre. Le Maire indique que 3 devis ont été reçus et propose de retenir la SAS Pompes Funèbres A.Maire, moins disant, au prix de 40 250.01 € HT pour une reprise de 80 concessions.

Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valident le devis des Pompes Funèbres A.Maire pour un montant de 40 250.01€ H.T ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 025-200068401-20241108-2024_11_069-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.